

ADOLPHE THIERS : ITINÉRAIRE POLITIQUE D'UN CONSERVATEUR AMBITIEUX

PREMIÈRE PARTIE : 1830-1851

Gino Schlanser

Avertissement : ayant envisagé de prendre appui sur l'ouvrage d'Henri Guillemin « L'avènement de M. Thiers » pour comprendre cet évènement inouï qu'a été la Commune de Paris, il m'a paru pertinent d'étudier cette guerre civile par l'intermédiaire de ses acteurs, d'où cette première partie consacrée à Adolphe Thiers avant la Commune ; la seconde concernera les Communards. Il s'agit de chercher à comprendre les motivations des uns et des autres en questionnant ce qu'ils ont dit et écrit.

Le texte qui suit est le résumé de la première étape d'un chantier en construction.

Adolphe Thiers au service de l'ordre et de la propriété 1830-1851

Introduction : La France connaît une succession de régimes de 1803 à 1870 :

2 Empires 1803-1814/1851-1870

3 Monarchies 1815-1824/1824-1830/1830-1848

2 Républiques 1848-1851/1870-1940

3 Révolutions 1830-1848-1870

2 guerres civiles : juin 1848-septembre 1870

C'est dans cette instabilité que la carrière politique de Thiers se déroule (de 1830 à 1877). De monarchiste adepte de la monarchie constitutionnelle et antirépublicain, il deviendra néanmoins le premier président de la IIIème république.

1830 : Début de la carrière politique de Thiers.

Cette carrière politique, dans sa première partie, est déjà fournie :

Monarchie de Juillet : député, ministre 3 fois, président du conseil des ministres 2 fois

1 Contexte politique

1-1 La révolution de 1789 n'a pas abouti politiquement. Ni la Constitution de 1791 (une monarchie constitutionnelle avec un suffrage censitaire), ni la Constitution de 1793 (une république élue au suffrage universel avec un droit à l'insurrection), n'ont été appliquées, ou si peu (celle de 1791).

D'où un sentiment général d'inachèvement.

1-2 Une royauté imposée par l'étranger suite à la défaite napoléonienne et au congrès de Vienne (1815), la Restauration, tente de renouer avec l'Ancien Régime, notamment Charles X qui agit à l'encontre de la Charte constitutionnelle octroyée par son prédécesseur Louis XVIII (1815)

1-3 La Révolution de 1830 :

Charles X, suite à ses décisions allant à l'encontre de la Charte, est chassé du pouvoir en 3 jours de révoltes violentes à Paris (les 3 Glorieuses de juillet), révoltes mêlant libéraux, républicains et peuple parisien.

Les libéraux s'empressent de faire appel à Louis-Philippe d'Orléans (branche cadette des Bourbons) pour devenir Louis-Philippe, roi des Français, à qui ils imposent une Charte révisée.

Thiers, journaliste très en vue à ce moment, participe activement à cette action, jusqu'à en être l'un des meneurs.

L'objectif des libéraux orléanistes est d'éloigner du pouvoir les légitimistes (branche aînée des Bourbons) et d'empêcher les républicains d'y accéder. *Il s'agit d'imposer l'esprit de 1791 et d'éviter 1793 dans ce bref temps de vacance du pouvoir.*

1-4 Un temps de révoltes sociales et d'insurrections politiques

Trois révoltes politiques républicaines ont lieu dans les premières années de la Monarchie dite de Juillet :

Juin 1832 (Paris), avril 1834 (Paris) et le massacre de la rue Transnonain, Mai 1839 (Paris)

Avril 1834 (Lyon) avec la révolte ouvrière des Canuts.

Ces insurrections sont organisées par des sociétés républicaines (Société des Amis du peuple, Société des Droits de l'Homme, Société des Saisons).

Parmi les plus notables de leurs membres se trouvent des républicains qui seront très actifs lors de la Seconde République (1848) et feront même partie du Gouvernement Provisoire (Louis Blanc, Ledru-Rollin, François Arago).

Pour ces républicains, les orléanistes se sont emparés du pouvoir au profit d'une classe de notables, seuls susceptibles d'être électeurs et élus par le suffrage censitaire : c'est le triomphe de 1791 sur 1793 ; le seul mode d'action pour tenter de renverser le pouvoir qui s'installe est l'insurrection, le suffrage leur étant quasiment inaccessible, ce qui laisse une partie très importante de la population sans identité et sans destin politiques.

Une insurrection légitimiste organisée par la duchesse de Berry (entre autres) en Vendée en 1832 n'eut aucun succès : Thiers y mettra fin rapidement en arrêtant la duchesse et en l'exilant.

Deux importantes révoltes ouvrières (1831 et 1834) ont lieu à Lyon et mettent en avant le problème social que le pays légal ne comprend pas. Certes il y eut de très nombreuses enquêtes pour tenter de décrire et de comprendre la situation du pays afin de l'encadrer au mieux pour stabiliser la société et garantir une pérennité au nouveau pouvoir ; mais la classe dirigeante de l'époque n'était pas en mesure d'appréhender la réalité de la situation et, d'opinion libérale, ne voulait pas intervenir dans les relations entre ouvriers et patrons. Les 2 révoltes des canuts furent donc d'une violence extrême car le pouvoir n'avait aucune réponse sociale pour résoudre ces crises, la seule réponse à sa disposition a donc été la répression militaire.

C'est dans ces conditions que va intervenir Adolphe Thiers comme ministre de l'Intérieur.

2 Adolphe Thiers, Ministre de l'intérieur de la Monarchie de Juillet.

Thiers va prononcer 4 discours (3 à la Chambre des députés, 1 à la Cour des Pairs : 12 et 16 mai 1834, 22 janvier 1835, 6 avril 1835), pour expliquer et détailler son action afin de résoudre les insurrections politiques de Lyon et de Paris.

Ce qui l'intéresse c'est le problème politique : il dissocie la révolte ouvrière des Canuts, de l'insurrection républicaine qui l'accompagne. Il renvoie le traitement social de la révolte aux patrons (les 400 fabricants face aux 30000 canuts), et comme Ministre de l'Intérieur, ne songe qu'à s'occuper des « anarchistes » qui égarent la multitude ouvrière, « anarchistes »

regroupés dans la Société des Droits de l'Homme, qui préfigure un parti républicain avec ses ramifications sur une partie du territoire du royaume, ses milliers d'affiliés et son journal « La Tribune ».

Le but politique de Thiers est de freiner l'avancée de l'idée républicaine issue de 1793, pour permettre à la monarchie constitutionnelle de 1830 (proche de 1791) de se stabiliser.

Avec précision et autorité Thiers organise un appareil d'État embryonnaire (gouvernement, administration, armée) afin d'avoir une efficacité totale et rapide.

Les décisions prises par lui-même sont assumées quelles qu'en soient les conséquences ; de même il assume les décisions prises par le Préfet et les généraux dont il vante le dévouement et les compétences.

Pour lui, le gouvernement ne fait que réagir aux agressions perpétrées par des « anarchistes » égarant le peuple : la guerre civile est donc inévitable et normale quand il s'agit de sauver la société et l'État. Thiers considère que la guerre civile fait partie des divers procédés de gouvernement à sa disposition.

Pour compléter son action, Thiers fait condamner de nombreux insurgés par la Cour des Pairs qu'il transforme en tribunal politique : ici aussi il s'agit de freiner l'idée républicaine en incarcérant les principaux meneurs (même s'ils seront amnistiés quelque temps après : l'important est de les intimider et de les faire taire quelque temps).

Deux mesures compléteront la répression des émeutes : une limitation drastique (par une surveillance policière) du droit d'association et du droit d'expression de la presse.

Thiers a donc appliqué la politique de Louis-Philippe (celle du « juste milieu ») avec zèle et efficacité ; l'usage de la force armée, de la justice aux ordres du Ministre de l'Intérieur, et la modification de la législation, constituent les outils essentiels pour rétablir l'ordre et museler une opposition faible (mais déterminée). La disproportion du dispositif déployé par Thiers par rapport à la réalité des forces insurrectionnelles montre une volonté de frapper fort et de terminer rapidement l'évènement : il y va de l'image du Ministre de l'Intérieur et il faut fortement intimider les éventuels futurs insurgés en leur montrant que le gouvernement est prêt à réagir si nécessaire.

La prise de pouvoir par l'insurrection devient presque illusoire.

1848 : une République démocratique ou une République démocratique et sociale ?

Février 1848 : une République inattendue s'installe suite à une insurrection lassée de l'immobilisme de la monarchie de juillet. Les participants à cette révolution sont très divers (bourgeois, garde nationale qui rallie l'insurrection, armée qui n'intervient pas, peuple parisien). Le besoin de démocratie est à la base de cette révolution : le suffrage censitaire qui passe de 90000 électeurs à 260000 en 34 ans montre l'immobilisme du régime alors que la nécessité d'exister politiquement devient un souhait puissant : chacun veut obtenir un statut de citoyen pouvant peser sur le destin de la France.

Le gouvernement provisoire créé rapidement (toujours le souci d'écourter la vacance du pouvoir pour éviter toute aventure politique), va prendre des mesures fondamentales pour la vie démocratique :

Suffrage universel masculin (9 millions d'électeurs), liberté totale de la presse et de réunion. Cette première phase de la Seconde République est celle de la fraternité et d'une certaine euphorie, d'une impressionnante libéralisation de la parole dans de multiples clubs et dans une presse foisonnante. Le suffrage universel est supposé remplacer le fusil de l'insurrection par le bulletin de vote.

Très vite deux courants politiques vont coexister : celui des partisans d'une république démocratique, et ceux d'une république démocratique et sociale, car les problèmes sociaux sont lourds : la misère ouvrière est profonde. Le conflit politique sera virulent lors des discussions sur le droit au travail lors de la mise au point d'une Constitution par l'Assemblée nationale constituante élue au suffrage universel le 23 avril 1848. Dans cette Assemblée les monarchistes et les républicains modérés (800 élus contre 80 républicains socialistes) sont très majoritaires et leur but politique s'arrête à une République démocratique.

Pour répondre à une misère envahissante, le gouvernement provisoire a ouvert le 27 février des Ateliers Nationaux regroupant les chômeurs parisiens dont le nombre ne cessera d'augmenter (rejoints par un « lumpenproletariat ») car ils reçoivent un salaire journalier en échange de travaux, souvent de terrassement ; mais ces ateliers sont incapables d'employer tout le monde et la charge financière devient vite insupportable pour l'Etat qui a créé ces Ateliers dans la précipitation.

Le 21 juin 1848 les Ateliers sont fermés : la révolte dure du 23 au 27 juin.

La répression est féroce et inouïe (4000 insurgés et 1600 représentants de l'ordre sont tués) Participeront à la répression des gardes nationaux, la police parisienne, l'armée ainsi que des civils ; cette guerre civile a eu un aspect de guerre de classe très prononcé et va précipiter l'évolution politique de la seconde république vers le conservatisme social.

En mai 1849 est élue une Assemblée législative conservatrice (Parti de l'Ordre : 450 sièges ; Républicains modérés : 75 ; Montagne (républicains) : 180.

La tendance républicaine dont Ledru-Rollin est le représentant résiste malgré les événements de juin 1848 ce qui inquiète le Parti de l'Ordre dont A. Thiers est un des leaders.

Durant la Seconde République A. Thiers est député et sera l'artisan d'une modification de la Constitution permettant de réduire le suffrage universel de 9 millions d'électeurs à 6 millions (ce suffrage n'a plus d'universel que le nom). De même il participera à une loi sur la presse en instituant un cautionnement énorme. Dans les 2 cas, comme en 1835, Thiers veut écarter les opposants potentiels de la vie politique : après avoir défendu une monarchie constitutionnelle contre des républicains, il défend une république conservatrice contre des républicains plus ouverts sur le plan social, et contre une population qu'il qualifie de « vile multitude ».

« De la propriété » ou le projet de société d'Adolphe Thiers

La Révolution de 1848 a libéré la parole : une profusion de projets réformateurs seront proposés dans une multitude de clubs et de journaux.

Ceci avait été précédé par des écrits de réformateurs appelés « socialistes utopiques » par Engels (Fourrier, Cabet, Buchez, Louis Blanc, Owen, Saint Simon ...).

Tout ce mouvement intellectuel remet en cause la propriété comme responsable de tous les maux sociaux et moraux, ainsi que les débuts de la révolution industrielle qui détruit de vastes populations ouvrières (ainsi que l'ont montré les remarquables enquêtes du docteur Villermé). La contestation sociale et politique est très forte et visible.

Thiers a bien vu que l'objet essentiel de cette contestation est la propriété : il va entrer dans le combat idéologique à son tour mais pour défendre la propriété et les propriétaires.

En septembre 1848, il publie un ouvrage contenant 4 livres : « De la propriété », « Du communisme », « Du socialisme », « De l'impôt ».

La publication suit l'émeute sanglante de juillet : l'émotion est à son comble et les possédants sont inquiets, d'autant plus que Proudhon a lancé dans le public une formule choc : « la propriété c'est le vol ».

C'est l'occasion pour Thiers de se muer en leader d'opinion et de mouvement d'idées.

Suffrage universel oblige : il faut incarner un avenir pour une partie des électeurs si l'on veut être élu quand on n'est pas un notable local et peu connu du reste du pays, la politique se

faisant désormais au niveau de la totalité du pays et plus seulement au niveau du pays légal du suffrage censitaire : Thiers doit s'adapter à la démocratie s'il veut toujours exister comme politique.

« De la propriété » s'adresse à tous les propriétaires mais surtout aux petits et moyens propriétaires de la campagne : Thiers, avant beaucoup d'autres, sait que le résultat des élections au suffrage universel dépend de la masse paysanne nombreuse.

Celle-ci a bénéficié de l'abolition des privilèges le 4 août 1789 et du décret du 28 septembre et du 6 octobre 1791 qui dans son article 1 déclare :

« *Le territoire de la France dans toute son étendue est libre comme les personnes qui l'habitent* ».

La terre se vend, s'achète, et on en devient le possesseur en totalité ; cette terre n'est plus grevée de droits seigneuriaux.

Une petite paysannerie apparaît : elle y gagne en dignité même si ces propriétés sont trop minuscules pour subvenir à l'ensemble des besoins des familles ; beaucoup de ces paysans sont endettés auprès de plus riches et doivent compléter leurs revenus en louant d'autres terres ou en travaillant pour autrui. La dépendance financière a remplacé la dépendance des droits seigneuriaux. Devenir propriétaire fait changer de statut : on devient citoyen et propriétaire. Ce que craint cette petite paysannerie c'est un retour du système féodal et une apparition des « partages ».

Le système féodal s'éloigne au fil du temps et des textes fondateurs des régimes successifs : les constitutions de 1791, 1793, 1849, la Charte de 1814, le Code Civil napoléonien (1804), tous ces textes valorisent et défendent la propriété, en la qualifiant même de « *droit naturel imprescriptible* », de « *droit absolu* », de « *base de la République* », d'« *inviolable* ».

Reste la crainte des « partages » : une nouvelle révolution est toujours possible : il y a eu 1789, 1830 et 1848, pourquoi pas une quatrième ?

Thiers va rassurer ces petits et moyens propriétaires en leur montrant la légitimité de leur situation d'autant plus qu'ils valorisent leurs propriétés par leur travail : ils ne sont pas des rentiers oisifs.

L'association du travail opiniâtre et du temps consacré pour cela légitime totalement leurs propriétés : la transmission des biens ainsi valorisés confirme cette légitimité. Une classe sociale nouvelle et ascendante apparaît dans la société et dans le paysage politique. Il lui faut désormais une identité et un avenir politique pour peser sur la marche du pays.

Thiers se présente comme celui qui peut incarner cet avenir ; n'a-t-il pas lui-même réussi par son travail acharné ?

Adolphe Thiers : de la Monarchie constitutionnelle à la République

Thiers s'est d'abord présenté comme un partisan d'une monarchie constitutionnelle. On en trouve un exemple dans un article de son journal *Le National* du 4 février 1830 :

« *Le Roi n'administre pas, ne gouverne pas, il règne. Les ministres administrent et gouvernent* ». Les ministres y sont choisis par les chambres de députés et pas selon le bon vouloir du Roi : il y a donc une vie parlementaire réelle.

Thiers admire ce modèle anglais mais il va vite s'apercevoir qu'il n'est pas transposable en France car les monarchistes n'ont pour exemple à suivre que celui de la royauté d'Ancien Régime : la vie politique est alors toujours dépendante du Roi et de son entourage. La vie parlementaire se trouve entravée par cette forme de Régime.

A l'assemblée législative, le 13 février 1850, il prononce un discours concernant l'Instruction Publique et revient sur son positionnement politique.

L'Assemblée Législative de la Seconde République élue les 13 et 14 mai 1849 a une composition guère républicaine :

Parti de l'Ordre : 450 élus (légitimistes, orléanistes, bonapartistes). Thiers est l'un des leaders de cet ensemble.

Démocrates sociaux : 180 élus (ensemble qui se surnomme La Montagne, référence révolutionnaire oblige), Ledru-Rollin en est le leader.

Républicains modérés : 75 élus.

Dans cette assemblée anti-républicaine, Thiers va tenir des propos surprenants :

« Certainement je ne suis pas un de ceux qui ont souhaité la révolution du 24 février (1848)

Je ne l'ai pas souhaitée, et, si tous les efforts que j'ai fait dans l'opposition (à Guizot) avaient pu contribuer à la produire, je ne me le pardonnerai jamais, bien que tous ces efforts aient eu pour but de l'empêcher d'arriver »

« Soyez convaincus que je ne suis pas, quoique je ne l'aie pas voulue et faite, un ennemi de la République aujourd'hui. Elle a un titre à mes yeux : elle est, de tous les gouvernements, celui qui nous divise le moins ».

« Je sais, en outre, que la Constitution a dit, non pas une République sociale, mais une République démocratique... Dans la République démocratique, il y a des degrés, il y a beaucoup de marges. »

Thiers reconnaît qu'il n'a pas pu imposer une monarchie avec un Roi qui règne mais ne gouverne pas. Par contre la République démocratique présente beaucoup de souplesse : on peut y regrouper les défenseurs des mêmes intérêts (exemple le Parti de l'Ordre qu'il conduit) quand cela est nécessaire, d'autant plus qu'il n'y a pas la contrainte du « social » qu'imposerait une République démocratique **et** sociale.

L'intérêt majeur à défendre devient celui de la propriété face à une opposition encore faible de républicains.

Une République aux mains d'anti-républicains élus par le suffrage universel laisse les mains libres aux conservateurs.

Thiers opte pour une République Démocratique non pas par conviction, mais par pure stratégie.

Conclusion

Adolphe Thiers agit toujours en fonction de la réalité des événements, en déployant ses talents de tacticien et de stratège. N'a-t-il pas présenté l'acte militaire et l'acte politique au plus haut niveau comme étant les 2 comportements majeurs de l'action humaine ?

Son objectif politique essentiel est d'orienter la vie de son pays dans le sens qu'il veut : le conservatisme social, la défense de la propriété, en réunissant tous ceux qui sont intéressés par ces buts.

Pour ce faire l'ordre est indispensable, et il a montré toutes ses capacités à rétablir et maintenir l'ordre, quel qu'en soit le prix.